

Le 10 octobre 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-340

Familles

Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
La Clé des Champs à Mably
et la Maison parents enfants à Riorges

Dossiers Labels Loire
Partenariat avec la Caisse d'Allocations
Familiales de la Loire
et le Département de la Loire

Certifié exécutoire	24 OCT. 2022
Reçu en préfecture	18 OCT. 2022
Publié	24 OCT. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022, portant statuts de Roannais Agglomération, notamment la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour approuver toutes conventions de gestion / de remboursement avec les organismes sociaux (CAF ...) ;

Considérant que Roannais Agglomération gère deux Lieux d'Accueils Enfants Parents (LAEP) : la Clé des Champs à Mably et la Maison parents enfants à Riorges ;

Considérant qu'afin de proposer aux familles du territoire un meilleur maillage des actions de soutien à la parentalité, notamment sur le secteur rural, Roannais Agglomération a mené une réflexion sur la réorganisation des LAEP, dont les 2 sites actuels sont situés en milieu urbain ;

Considérant que suite à cette réflexion, Roannais Agglomération souhaite mettre en place de nouveaux accueils sur les communes de Renaison et de la Pacaudière ;

Considérant que ces nouveaux sites seront rattachés aux deux sites existants : Renaison au LAEP de Riorges et la Pacaudière au LAEP de Mably ;

Considérant que compte tenu de ces modifications, il convient de mettre à jour les dossiers Labels Loire de ces deux structures ;

DECIDE

- D'approuver les dossiers Labels Loire des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) La Clé des Champs à Mably et la Maison parents enfants à Riorges précisant les modalités de fonctionnement ;
- De préciser que ces deux dossiers intègrent les modifications apportées sur les accueils nouvellement proposés sur les communes de Renaison et la Pacaudière.

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne